



**CFDT Éducation Formation Recherche
Publiques des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'État, case postale n° 9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30

nantes@sgen.cfdt.fr

<https://paysdeloire.sgen-cfdt.fr>

Le 09 juillet 2024,

DÉCLARATION PRÉALABLE au CSA SD 44 du 10 juillet 2024

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA SD de Loire-Atlantique,

A la CFDT, cela fait un moment que nous pensons, avec des gens comme Pierre Rosanvallon, compagnon de longue date, que nous pouvons peut-être réussir à travailler ensemble, dans la diversité des opinions, si nous passons à autre chose. Si nous passons à une démocratie et à un dialogue social plus adultes.

Pour nous aider à parvenir à une démocratie plus sereine, chacun/chacune peut se demander quand il ou elle nourrit une conflictualité saine ou au contraire une conflictualité toxique. Une conflictualité toxique, c'est une conflictualité qui vise la destruction, l'annihilation de l'autre et de ses idées. Une conflictualité qui refuse de prendre en compte le point de vue de l'autre, de tous les autres, en utilisant trop souvent à notre goût un registre et un vocabulaire dogmatique et agonistique qui amènent à la violence. Une conflictualité saine, celle que nous appelons de nos vœux, c'est celle qui met à jour des conflits d'intérêt pour bien comprendre une situation, une problématique pour qu'on puisse ensuite trancher en connaissance de cause, voire qu'on puisse s'enrichir de ses désaccords. En partant du principe que l'autre a sa cohérence, son point de vue... De ce type de pratique émergeront soit des cercles vicieux de peur, soit des cercles vertueux de confiance a priori. Notre responsabilité est grande, à tous les étages au lendemain du 2nd tour des élections législatives.

Sur le sujet de la carte scolaire, nous souhaitons exprimer notre préoccupation face à la diminution du nombre de postes que vous justifiez par la baisse démographique annoncée. Nous y voyons une opportunité manquée d'améliorer les conditions d'enseignement. En réduisant le nombre d'élèves par classe, nous pourrions offrir un enseignement plus personnalisé et efficace.

L'école inclusive est une priorité affichée par notre ministère, et nous en soutenons pleinement les principes. Cependant, nous constatons que les moyens alloués aux écoles pour soutenir cette inclusion sont largement insuffisants. Les enseignants/ enseignant(e)s et les personnels éducatifs ne disposent pas des ressources nécessaires pour accueillir et accompagner efficacement les élèves en situation de handicap.

La crise du remplacement des enseignants / enseignantes à laquelle nous sommes confrontés crée des situations difficiles pour les élèves, les enseignants / enseignantes et les équipes pédagogiques. Les absences non remplacées perturbent le déroulement des cours et compromettent la continuité pédagogique. Afin de pallier ce manque de remplaçants / remplaçantes, vous avez réquisitionné les brigades REP+ pour assurer des remplacements de courte durée, alors que ce n'est pas leur rôle initial. Cette pratique a mis en difficulté les enseignants / enseignantes de REP+, qui se sont vus privés de temps de concertation cruciaux pour la coordination pédagogique et le suivi des élèves en difficulté. Nous demandons que les brigades REP+ soient utilisées conformément à leur mission première. Les enseignants / enseignantes en REP+ et leurs élèves ont été particulièrement impactés par ces réquisitions.

Nous déplorons aussi le refus des temps partiels sur autorisation, une pratique préjudiciable qui entrave les droits des enseignants / enseignantes à concilier vie professionnelle et personnelle. Ce refus arbitraire affecte la qualité de vie au travail des enseignants / enseignantes et nuit à leur équilibre personnel.

Parallèlement, nous observons une augmentation significative des fiches RSST émanant des enseignants, traduisant un mal-être grandissant au sein de la profession. Cette détresse professionnelle est le résultat d'une surcharge de travail, de conditions de travail dégradées, et de réformes mal pensées qui altèrent le bien-être des enseignants / enseignantes.

En outre, nous dénonçons l'absence de médecin de prévention dans notre département. Une infirmière, actuellement en charge de ce rôle, se montre hostile et insensible aux besoins des personnes fragilisées, aggravant leur détresse. Cette situation est inacceptable et nécessite une intervention urgente pour protéger la santé et le bien-être des enseignants.

Enfin, concernant la réforme du "choc des savoirs", nous condamnons fermement les pratiques de tri des élèves. Nous avons été interpellés par des directeurs d'école à qui il a été demandé de classer de 1 à 4 les élèves de CM2 en maths et français. Ces actions vont à l'encontre des principes fondamentaux d'équité et de justice sociale dans l'éducation. Elles risquent de perpétuer les inégalités et de stigmatiser certains élèves dès le plus jeune âge.

Nous appelons à la vigilance et à la mobilisation contre toute forme de sélection précoce et nous défendons un système éducatif inclusif, respectueux de la diversité des élèves et de leurs besoins. De plus, nous dénonçons la perte de liberté pédagogique engendrée par cette réforme, caractérisée par l'imposition de manuels labellisés et de projets de programmes scénarisés. Les exigences toujours croissantes imposées aux enseignants / enseignantes sont irréalisables dans le cadre d'un emploi du temps limité à 24 heures d'enseignement par semaine.

La CFDT-Éducation appelle à la résistance contre ces pratiques contraires aux valeurs de l'école républicaine et à la préservation de la liberté pédagogique, fondamentale pour l'épanouissement des élèves et le professionnalisme des enseignants.

Je vous remercie de votre attention.